



UN REGARD SUR VOS DROITS ! LA CGT LYNRED VOUS INFORME !



JOURS FÉRIÉS EN 2023 : COMMENT BÉNÉFICIER DE 64 JOURS DE CONGÉS EN POSANT CES 26 JOURS DE VACANCES

AVRIL ●.....>

Si le premier jour férié, à savoir le jour de l'An en janvier, est un dimanche, le deuxième est plus favorable. En effet, en posant quatre jours après le lundi de Pâques du 10 avril, il sera possible d'avoir neuf jours de congés, du samedi 8 au dimanche 16 avril.

<.....● MAI

La fête du Travail et l'Armistice 1945 sont respectivement fixés le lundi 1er mai et le lundi 8 mai, ce qui permet de bénéficier de dix jours de congés, du 29 avril au 9 mai, en posant quatre jours du mardi 2 au vendredi 5 mai. En posant le vendredi 19 mai, il est possible de profiter de quatre jours de repos puisque l'Ascension aura lieu le jeudi 18 mai.

Ultime possibilité en mai : demander un jour de congé le vendredi 26 mai afin de profiter d'un week-end prolongé de quatre jours grâce au quatrième jour férié du mois, celui du lundi de Pentecôte le 29 mai. Au total, avec six jours posés, il est possible d'obtenir dix-huit jours de congés en mai.

JUILLET ●.....>

La fête nationale du 14-Juillet tombant un vendredi l'an prochain, il sera possible d'avoir neuf jours de congés, du samedi 8 au dimanche 16 juillet, en utilisant seulement quatre jours de repos, du lundi 10 au jeudi 13 juillet.

<.....● AOÛT

En août, une nouvelle opération avec quatre jours de congés pour neuf jours de repos, du samedi 12 au dimanche 20 août, est accessible. Pour cela, il faut demander des congés le lundi 14 août, ainsi que du mercredi 16 au vendredi 18 août puisque l'Assomption est fixé au mardi 15 août.

OCTOBRE / NOVEMBRE ●.....>

Une configuration identique est possible entre octobre et novembre. En demandant à votre employeur quatre jours de congés, du lundi 30 au mardi 31 octobre et du jeudi 2 au vendredi 3 novembre, il sera possible d'avoir neuf jours de congés (du samedi 28 octobre au dimanche 5 novembre) grâce à la Toussaint le mercredi 1er novembre.

<.....● DECEMBRE

Pour conclure l'année, avec quatre jours de congés bien placés (du mardi 26 au vendredi 29 décembre), il sera possible d'avoir dix jours de repos, du samedi 23 décembre au lundi 1er janvier 2024 puisque Noël tombe lui-aussi un lundi.

**LA CGT LYNRED
PARCE QUE SA FORCE
C'EST VOUS !**



LA CGT LYNRED
cgt@lynred.com
ACTIPOLE - CS 10021
364, ROUTE DE VALENCE
38113 - VEUREY-VOROIZE, FRANCE

